

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 14 Mars 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 89

Pouvoirs : 6

Membres votants : 95

Date de la convocation : 08/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Martine FREBERT (Suppléant de Claudine DODELANDE), Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Thierry HAMON (Suppléant de Olivier PIQUENOT), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Joël DESCAMPS, Jean DUTHILLEUL, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Eric JEHANNE, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Donatien PETIT, Denis SZALKOWSKI.

Pouvoirs : Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Sébastien LERAT Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.



Délibération n° 17/2023 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Budget 2023 du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Révision du Montant

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) possède actuellement 3 budgets :

- Le Budget Principal (regroupant le Chantier Insertion, l'Enfance Jeunesse...)
- Le Budget SAAD (Service Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Le Budget FRPA (Foyer Résidence pour Personnes Agées)

Ces budgets sont financés par différents organismes (Caisses de retraite, CAF, Département...) mais ces financements ne suffisent pas pour l'équilibre du Budget et chaque année le Budget de l'INTERCOM abonde le budget du CIAS par une subvention d'équilibre.

Dans l'attente de la finalisation du budget primitif 2023 du CIAS, une subvention est nécessaire à l'équilibre du budget et à l'abondement de la trésorerie. (Pour mémoire la subvention prévue 2022 était de 2 000 000 €).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de voter une somme provisoire de 1 000 000 € sur le budget principal de l'Intercom afin de subventionner le CIAS et lui permettre de mener l'ensemble de ses actions. La somme définitive sera fixée dans une prochaine délibération

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la demande de subvention du CIAS, pour équilibrer leurs budgets ;

Sur proposition du bureau communautaire du 28 février 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 000 000 € au CIAS ;
- ✓ **DIT** que cette subvention sera revue lors du vote du Budget.
- ✓ **INSCRIT** le montant à l'article 657362 du budget Principal de l'Intercom
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2023

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
89	6	95	0	95	0	95

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230314-17_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

**Le Président,
Nicolas GRAVELLE**

